

GUIDE PRATIQUE

Trier, réduire
et valoriser mes déchets...
J'y pense donc j'agis !



SOMMAIRE



RÉDUIRE MES DÉCHETS - P.4

Un premier geste important.



LE RETOUR EN MAGASIN - P. 8

Des dépôts prioritaires avant de passer en déchèterie.



DONNER UNE 2^{ÈME} VIE - P.10

Mes objets peuvent servir à d'autres que moi.



LE TRI DES DÉCHETS - P. 12

Pour valoriser ce que je ne peux pas réduire.



LES DÉCHÈTERIES ET LE TRI DES FILIÈRES - P. 16

Pour tout ce qui ne va pas dans le sac jaune ou le bac gris.



LA COLLECTE - P. 20

Être prêt quand le SMICTOM me débarrasse de mes déchets.



LE CENTRE DE TRI - P. 22

Afin de séparer les différentes matières des sacs jaunes pour les recycler.

GUIDE DU TRI ET DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

SMICTOM SUD-EST 35

28, RUE PIERRE ET MARIE CURIE - 35500 VITRÉ

TÉL. 02 99 74 44 47 - CONTACT@SMICTOM-SUDEST35.FR

DIRECTEUR DE PUBLICATION Y. HISOPE

COMITÉ DE LECTURE P. ROBERT - COMMISSION COMMUNICATION

CONCEPTION ET RÉDACTION SERVICE COMMUNICATION

CRÉDITS PHOTOS ADEME • SMICTOM SUD-EST 35 • PIERRE LEPOUTRE • FOTOLIA • STUDIO TÉLÉGRAPHIE

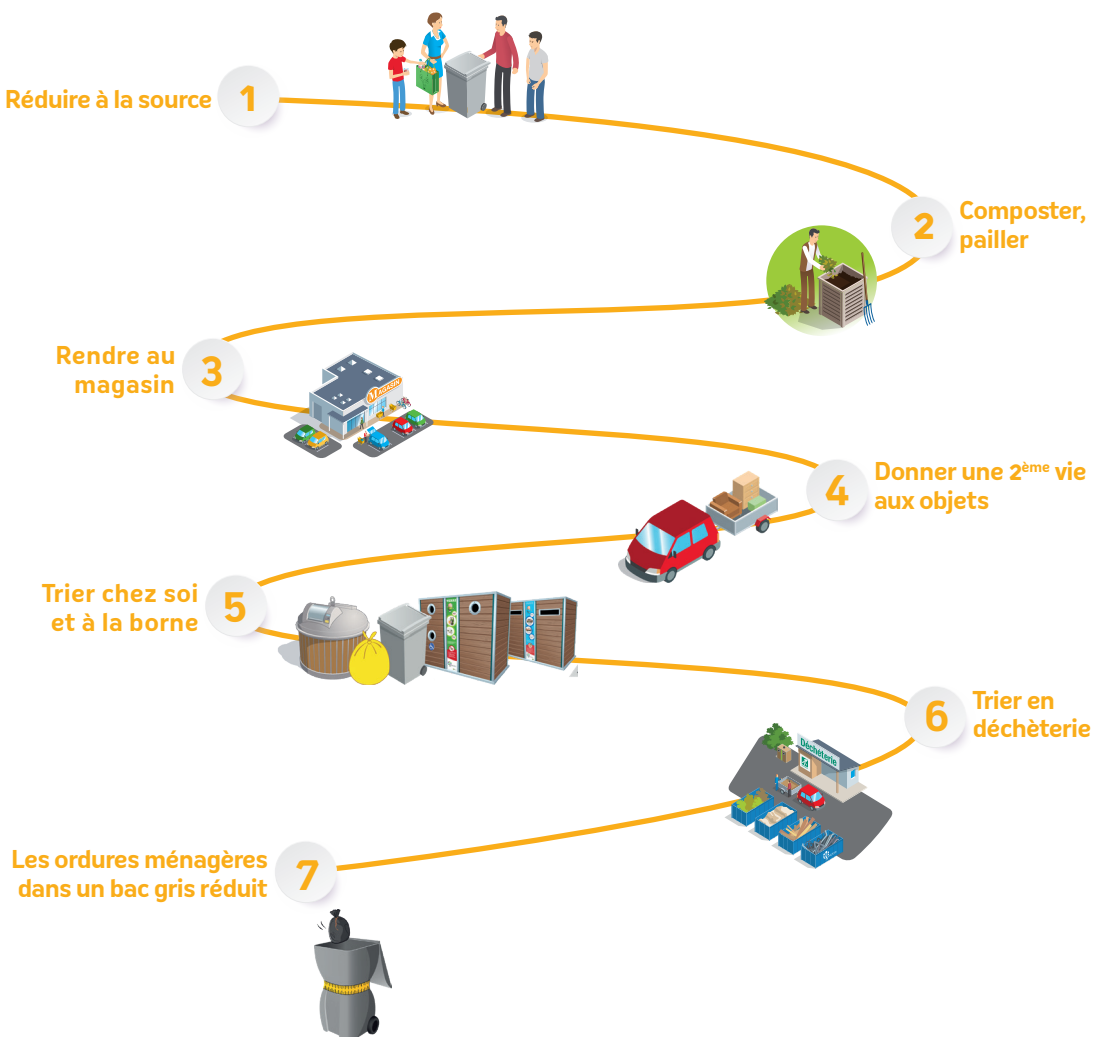
IMPRESSION IMPRIMERIE CHAMPAGNAC • 5 000 EXEMPLAIRES IMPRIMÉS EN JUILLET 2019

SUR DU PAPIER À FIBRES RECYCLÉES ET FIBRES CERTIFIÉES PEFC.

La gestion des déchets

une responsabilité partagée

Chacun peut agir à son niveau pour un meilleur environnement et un coût maîtrisé du service. La mission de SMICTOM est d'intervenir lorsque le déchet n'a pas pu être évité, composté, réemployé ou rapporté en magasin.



L'avenir appartient à ceux qui jettent moins

Le recyclage présente un coût financier et environnemental non négligeable car toutes les matières ne se recyclent

pas à l'infini. C'est pourquoi le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Chaque année, un français jette en moyenne :



20 kg

d'aliments encore emballés, de restes de repas, d'aliments non cuisinés ou non consommés



15 kg

de publicité papier

Un conseil pour y remédier :



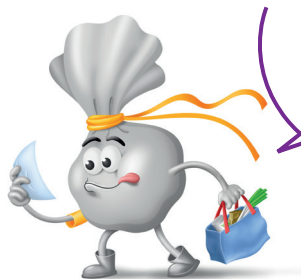
Acheter à la coupe ou en vrac chez votre boucher, fromager et au marché, permet de choisir les quantités dont on a vraiment besoin.



Apposer un stop-pub sur sa boîte aux lettres

Les autres gestes faciles à adopter :

- Les sacs réutilisables
- Les cadeaux dématérialisés (abonnements, places de concerts, musique numérique...)
- Les achats rechargeables (produits d'entretien, piles...)
- Les achats d'occasion dans les friperies, sites Internet spécialisés
- Le don



40 kg
de restes de
déchets organiques



19 kg
de **bouteilles d'eau**



18 kg
d'équipements
électriques et
électroniques (DEEE)



Le compostage ou lombricompostage : pour fabriquer de l'engrais pour son jardin.



L'eau du robinet ou les gourdes pour l'extérieur. Cela coûte 100 à 300 fois moins cher.



La réparation ou le don à des associations d'insertion : gaspillage évité, emploi local favorisé.

Dans mon jardin, je gère mes déchets verts !

Pelouse, branchages... Nombreux sont les déchets verts à être déposés dans les déchèteries. Pourtant, ils peuvent être valorisés chez soi et devenir d'excellents fertilisants naturels pour le jardin.

Pour en savoir plus sur les dispositifs mis en place par le SMICTOM, rendez-vous sur le www.smictom-sudest35.fr, rubrique « Réduire », onglet « Au jardin ».



Valoriser mes déchets organiques avec la technique du **COMPOSTAGE**

Le principe :

fabriquer du compost avec ses déchets organiques issus de la cuisine et du jardin.

Le résultat :

un engrais naturel et riche pour son potager, ses plantes et ses sols.

La technique :

sur un tas à même le sol ou dans un composteur, mélangez vos déchets organiques en respectant le ratio

50% de déchets verts et humides et 50% de déchets bruns et secs.

Les vers de terre et autres petits insectes se chargeront du reste au fil de l'année.

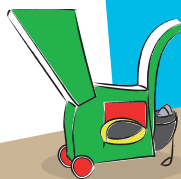
Réservez votre composteur en passant par le site web du SMICTOM !



Le guide du compostage

Toutes les réponses pour démarrer et entretenir votre compost !
www.smictom-sudest35.fr
rubrique « Publications »





Réduire mes branchages avec la technique du **BROYAGE**

Le principe :

transformer ses branchages en broyat.

Le résultat :

un produit écologique et sain
à utiliser dans le jardin.

La technique :

prenez la **tondeuse** sur les petites tailles vertes
(inférieures à un centimètre de diamètre)
ou louez un **broyeur** chez des professionnels.

*Le SMICTOM peut vous subventionner
renseignez-vous sur le site Internet !*

Protéger mon sol avec la technique du **PAILLAGE**

Le principe :

recouvrir le sol nu de matériaux organiques.

Le résultat :

un sol naturellement nourri et protégé.

La technique :

déposez une couche de broyat,
de feuilles mortes
ou de pelouse séchée
sur le sol de votre potager,
de vos massifs,
de vos plantes
et haies bocagères.

GUIDE
Empostage



Jardiner au naturel, ça coule de source !

Apprenez à jardiner sans pesticides, ni produits chimiques
avec les solutions proposées sur le site :

www.jardinaunaturel.org

Je profite de mes achats pour déposer certains déchets

La déchèterie est un service public qui doit intervenir en dernier lieu dans la chaîne du tri. La loi indique que les premiers responsables d'un déchet sont les fabricants qui ont contribué à le créer à travers la mise sur le marché

de leurs produits. Ils doivent donc collecter et gérer le traitement de ce déchet. La collecte passe souvent par les points de vente. Cette règle s'appelle la « Responsabilité Élargie du Producteur » (REP).

Électroménager et meubles

Les commerces qui vendent des appareils électroménagers ou des meubles ont l'obligation de les reprendre.



Si ces objets sont en bon état, il est toujours possible d'en faire don à une association pour qu'ils soient revendus et réemployés dans une seconde vie (voir p. 10). S'ils sont en mauvais état et qu'un nouvel achat vient les remplacer, c'est donc l'occasion de laisser au magasin l'objet abîmé plutôt que de l'amener en déchèterie.



Le textile s'y met : certaines enseignes de vêtements et de supermarchés commencent à reprendre les vieux textiles abîmés en échange de bons d'achat à utiliser dans leurs magasins.

LES DÉCHETS À DÉPOSER EN MAGASIN



Bornes en
supermarché



Bornes en
supermarché



En pharmacie



Chez un
revendeur
de la marque



Chez votre
garagiste



Reprise en
magasin



Reprise en
magasin



Chez un
revendeur
de la marque



Donnez une deuxième vie à vos objets

Donner une deuxième vie à ses objets, c'est aussi favoriser l'emploi local. Les associations d'insertion telles que Le Relais, Partage Entraide Vitréais, Entraide

Récupération et Envie2e 35 récupèrent et revendent des objets en faisant travailler des personnes en situation d'insertion.



Les caissons 2^{ème} vie en déchèterie

J'y dépose :

- mobilier
- literie (complète et en bon état)
- matériel de jardinage et de bricolage
- vaisselle
- livres, CD
- jouets...



Les objets sont collectés et revendus par les associations Partage Entraide Vitréais, Entraide Récupération et Emmaüs.



Le local électronique en déchèterie

J'y dépose :

- électroménager froid et hors froid
- petits appareils et téléviseurs en relativement bon état.



Les appareils sont réparés et revendus par l'association Envie2e 35.

Si les appareils sont en trop mauvais état, ils sont remis au magasin lors de l'achat d'un meuble ou d'un appareil de remplacement.

Les ateliers de réparation se développent sur le territoire.
Renseignez-vous !



92 bornes le Relais
présentes sur le territoire



ménager
erie

J'y dépose :

- vêtements (même abîmés ou déchirés à condition qu'ils soient déposés propres et secs)
- chaussures liées par paires
- linge de maison
- maroquinerie



Ces objets sont triés puis revendus à bas prix lorsqu'ils sont en bon état ou valorisés principalement en isolant lorsqu'ils sont abîmés ou déchirés.

Tous les points d'apport sur : www.lafibredutri.fr

ement bon

ils seront
ble ou

Trier mes déchets :

Les bacs jaunes et les bornes

Le tri est un geste citoyen qui permet de valoriser au mieux les déchets : recyclage ou valorisation énergétique. De plus, en triant correctement ses déchets, on évite les sur-coûts liés aux erreurs de tri.

En cas de doute sur le tri d'un déchet, contactez le SMICTOM au 02 99 74 44 47 ou via le site www.smictom-sudest35.fr, rubrique « Trier ».

Les emballages en verre à la **BORNE à verre**



Sans bouchon, ni couvercle, je dépose :

- les bouteilles en verre
- les pots et bocaux en verre



Je ne dépose pas :

- vaisselle, faïence, porcelaine
- miroirs et vitres
- ampoules et néons
- bouchons et couvercles



Tous les papiers à la **BORNE à papier**



Je dépose :

- journaux, catalogues, magazines...
- papiers, enveloppes avec ou sans feutre
- prospectus, publicités...



Je ne dépose pas :

- papiers sales
- cartons

La règlette « Mémo Tri »
Plus de 100 déchets répertoriés,
pour savoir où jetez quoi
en un coup d'oeil !
Demandez-la au SMICTOM.

**MÉMO
TRI**



Pour vous
aider à y voir
clair dans le tri de
vos déchets.
En un coup d'oeil,
vous savez...
"Où jeter quoi!"



Les emballages secs recyclables uniquement
dans le sac ou bac **JAUNE**

iers
apiers

Je dépose, si possible aplatis mais pas imbriqués les uns dans les autres :



LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

- bouteilles et bidons (eau, lait, jus de fruits, huile, sauces...)
- flacons de produits d'hygiène (gel douche, shampoing...)
- flacons de produits d'entretien (lessive, produit vitres...)



LES CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES

- briques alimentaires (lait, jus de fruit, soupe...)
- boîtes en carton (céréales, biscuits...)
- suremballages en carton (yaourt...)
- rouleaux d'essuie-tout, de papier-toilette...



LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- canettes et bouteilles en aluminium (sirop...)
- barquettes et boîtes de conserve
- aérosols (sans bouchon), déodorant, mousse à raser...

triés au Centre de tri, p. 22

Les ordures ménagères dans le bac gris

Le sac ou bac gris comporte les ordures ménagères, c'est-à-dire tout ce qui n'a pas pu être recyclé, retourné en magasin, composté, donné ou réparé. Parmi les

déchets à déposer, certains produits sont des « faux amis » du tri. Autrement dit, ils peuvent être pris pour des recyclables et finir dans le sac ou bac jaune par erreur.

Dans des sacs fermés, je dépose :

- les barquettes en plastique et en polystyrène
- les pots de yaourt, de crème...
- les films et sachets en plastique
- les blisters et suremballages plastifiés
- les couches
- les cartons sales et tachés
- les assiettes en carton ou en plastique...



Valorisés au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets

CRÉER DE L'ÉNERGIE À PARTIR DES DÉCHETS NON-RECYCLABLES

Les ordures ménagères (bacs gris) sont déposées au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED) situé à Vitry. Elles servent de combustible dans un four à 1000°C. La chaleur produite par le four permet de transformer de l'eau en vapeur et ainsi créer de l'énergie. Elle passe dans une turbine pour créer de l'électricité qui va auto-alimenter le site, avant d'être revendue à des entreprises et collectivités locales via des réseaux souterrains. Les ferrailles sont extraites des cendres grâce à un électro-aimant pour être recyclées. Les cendres, appelées mâchefers, sont envoyées dans des installations de stockage de déchets de classe 2.



Je trie mes déchets avant de les déposer en déchèterie

Encombrants, dangereux ou issus de petites filières de traitement, les déchets à déposer en déchèteries sont nombreux. En les déposant dans les bennes ou les caissons des

déchèteries, ils seront traités dans de bonnes conditions, ne pollueront pas l'environnement ou serviront à d'autres (textiles, objets réutilisables).



À chaque benne, sa FILIÈRE



Toutes ferrailles : tôles, barres de fer, vélos, ustensiles de cuisine...

Leur devenir : recyclage



Bois, mobilier en bois, charpente, contre-plaqués, panneaux de particules...

Leur devenir : recyclage



Cartons bruns, propres, pliés et aplatis uniquement

Leur devenir : recyclage



Cartons souillés, bois pourris, plastique, cuir, caoutchouc...

Leur devenir : valorisation énergétique



Ardoises, carrelage, ciment, béton non-armé, parpaings, briques...

Leur devenir : remblaiement de carrières



Tout déchet végétal : tontes, branchages, plants arrachés...

Leur devenir : valorisation organique



Laine de verre, plâtre, fenêtres, miroirs...

Leur devenir : enfouissement



Mobilier tous matériaux et de préférence démonté : literie, meubles de cuisine, de salon, de bureau...

Leur devenir : recyclage

Liste des déchets INTERDITS

Il est strictement interdit de déposer en déchèterie :

- les ordures ménagères
- les sacs jaunes
- les bouteilles de gaz
- les extincteurs
- les produits explosifs
- les fusées de détresse
- les déchets contenant de l'amiante
- les plaques de goudron
- les pneus
- les cadavres d'animaux

Repérez les déchets spéciaux !
 Ils explosent, flambent, polluent, tuent...
 Repérez les pictogrammes rouges
 sur les emballages des produits



Déchets dangereux, petits flux, objets réutilisables... Les micro-**filières** à la déchèterie



Restons vigilants !

Les produits dangereux doivent être manipulés avec précaution. Les mélanges sont à proscrire pour éviter les accidents et les pollutions. L'entrée dans le caisson déchets dangereux est strictement interdite. Renseignez-vous auprès de l'agent d'accueil de la déchèterie.



Néons et lampes basse consommation
Leur devenir : recyclage



Polystyrène de calage propre
Leur devenir : recyclage



Piles, piles boutons, accumulateurs et batteries
Leur devenir : valorisation énergétique



Peintures, produits d'entretien, aérosols, phytosanitaires...
Leur devenir : recyclage



Gros et petit électroménager froid et hors froid, écrans, télévisions...
Leur devenir : recyclage - réemploi



Cartouche d'encre et autres consommables de bureau
Leur devenir : recyclage



Huiles d'origine mécanique : vidange
Leur devenir : valorisation énergétique



Huiles d'origine végétale : friture
Leur devenir : recyclage



Textile, chaussures, linge de maison et maroquinerie
Leur devenir : réemploi - recyclage



Tout objet qui peut être réutilisé par d'autres
Leur devenir : réemploi

12 déchèteries à mon service sur le territoire

Les déchèteries accueillent un certain nombre de déchets encombrants ou dangereux qui ne trouvent pas leur place dans la collecte ordinaire. Pour

connaître les heures d'ouverture des déchèteries ou les consignes de tri en vigueur : 02 99 74 44 47, ou rendez-vous sur le www.smictom-sudest35.fr

Où sont les déchèteries ?

Argentré-du-Plessis

Route du Pertre
Tél ■ 02 23 55 01 01

Bais

La Croix Pillard
Tél ■ 02 99 76 46 27

Valoparc de Châteaubourg

Zone de la Goulgatière
Tél ■ 02 99 00 79 98

Valoparc du Pavail

ZA La Hutte aux Renards
Tél ■ 02 23 27 88 63

Châtillon-en-Vendelais

La Chapellerie
Tél ■ 02 99 76 29 37

Janzé

Rue Louis Blériot
Tél ■ 02 99 47 07 52

La Guerche-de-Bretagne

Réouverture
prochainement

Martigné-Ferchaud

Route du Verger
Tél ■ 09 67 72 71 02

Noyal-sur-Vilaine

ZA La Rivière
Tél ■ 02 99 37 74 97

Retiers

Route d'Arbrissel
Tél ■ 02 99 43 40 17

Val d'Izé

Le Champ Ménard
Tél ■ 02 99 49 81 57

Valoparc de Vitré

Rue René Dumont
Tél ■ 02 99 74 70 77

COMMUNAUTÉ :

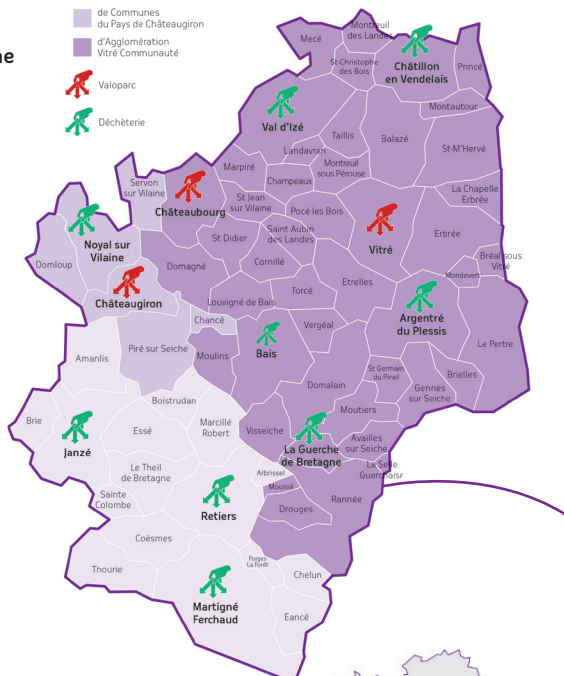
de Communes au Pays de la Roche aux Fées

de Communes du Pays de Châteaugiron

d'Agglomération Vitre Communauté

Valoparc

Déchèterie



Le « Mémo Déchèteries »



Sur ce format « poche », retrouvez les horaires d'ouverture des 12 sites, les consignes de tri en vigueur, la liste des déchets interdits et plusieurs conseils pour faciliter vos dépôts et gagner du temps en déchèterie. Demandez-le gratuitement en déchèterie, à l'accueil du SMICTOM ou sur le site web du syndicat.

CONSEILS

- Je vérifie que mes déchets sont acceptés en déchèterie (voir p. 16) avant de m'y rendre.
- Je trie mes déchets par filière en amont pour ne pas perdre de temps sur place.
- Je regroupe mes déchets avant d'aller en déchèterie pour optimiser mes déplacements.
- Je ne viens pas en tracteur ou avec un véhicule de plus de 3,5 tonnes.
- Sur place, je retire l'ensemble des plastiques (sacs et autres objets non-biodégradables) de mes déchets verts.
- En cas de doute sur le tri d'un déchet, je demande conseil à l'agent d'accueil sur place.
- Je ne dépose pas d'ordures ménagères.

JOURS FÉRIÉS

Lors d'un jour férié, les 12 déchèteries sont fermées. Sauf exception, elles ouvrent le reste de la semaine aux horaires habituels.

PROFESSIONNELS

Le dépôt des déchets professionnels est réglementé et payant pour partie. Renseignez-vous auprès du service Administration avant tout dépôt.

UNE QUESTION ?

Vous avez des déchets en grande quantité ? Vous souhaitez connaître les horaires d'ouverture ? Vous avez une question concernant l'accès par carte ? Contactez le SMICTOM.

Tél. 02 99 74 44 47
www.smictom-sudest35.fr



L'ACCÈS PAR CARTE : POURQUOI, COMMENT ?

L'accès par carte a été mis en place sur plusieurs déchèteries. À terme, tous les sites en seront équipés.

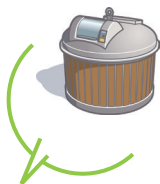
Chaque usager dispose d'une carte d'accès personnelle. En la passant sur le lecteur, la barrière s'ouvre permettant l'accès au quai de déchargement. Un nombre limite de passages est défini chaque année. L'objectif est de sensibiliser les usagers à regrouper leurs déchets avant de venir en déchèterie. Le site s'en trouve plus sécurisé car le nombre de véhicules sur place est moins important.

En savoir plus sur l'accès par carte :
www.smictom-sudest35.fr

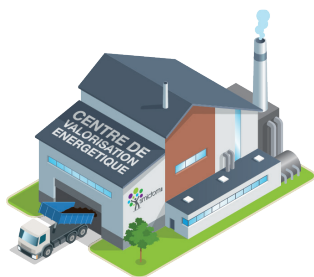
Que deviennent mes déchets ?

Les ordures ménagères

146 kg /habitant



Valorisation énergétique



Les encombrants en déchèterie et Valoparc

33 kg /habitant



Aucune valorisation
Enfouissement inévitable

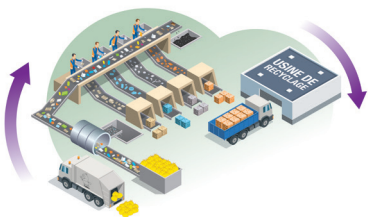


La collecte sélective

43 kg /habitant



Recyclage



Le verre

41 kg /habitant



Recyclage

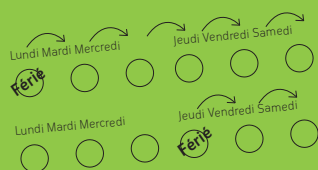


QUELQUES CONSIGNES

- Je place mes ordures ménagères dans des sacs fermés par mesure d'hygiène, avant de les déposer dans les bacs.
- Je sors mes déchets la veille au soir de la collecte et je rentre mon bac le soir même.
- Je sors mon sac jaune lorsqu'il est plein pour éviter le gaspillage de sacs.
- Je respecte l'interdiction formelle de déposer dans les bacs gris des déchets liquides, des objets coupants ou piquants, des cendres chaudes ou tout déchet corrosif susceptible d'exploser ou de s'enflammer.
- Je ne sors mon bac gris que quand il est plein pour réduire le nombre de levées.

JOURS FÉRIÉS

Suite à un jour férié, tous les jours de collecte de la fin de semaine sont décalés d'une journée.



NETTOYAGE DU BAC

Les bacs sont mis à la disposition par le SMICTOM, mais chaque habitant est responsable du nettoyage de son bac.

UN PROBLÈME ?

Vous n'avez pas été collecté ? Votre bac est cassé ou mal ajusté à votre foyer ? Vous n'avez pas reçu de sacs jaunes ? Contactez le service Collectes.

Tél. 02 99 74 44 47
www.smictom-sudest35.fr

L'APPORT VOLONTAIRE, POUR DES VILLES PLUS DURABLES

De plus en plus, la collecte en bornes d'apport volontaire se substitue à la traditionnelle collecte en porte-à-porte.

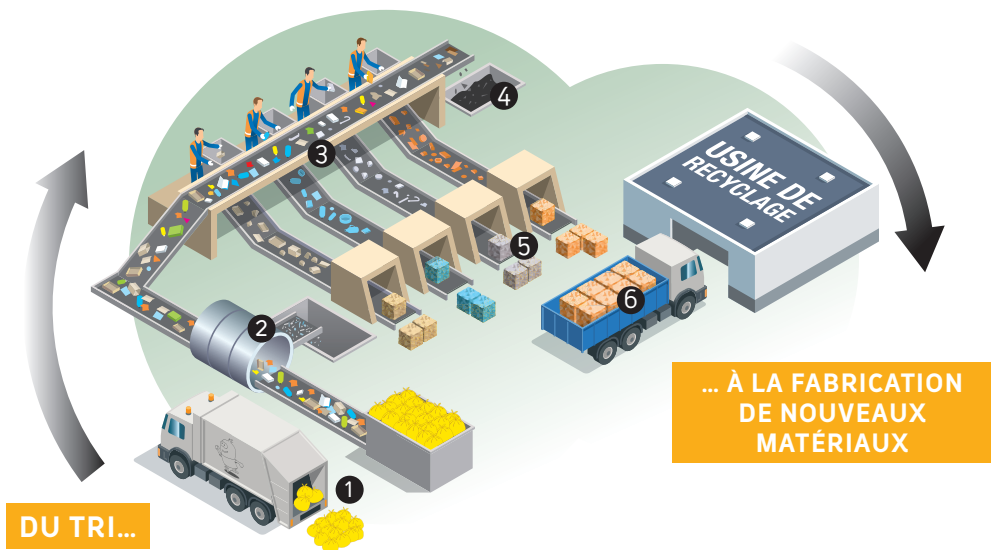
Ce choix est réalisé en accord avec les municipalités et/ou les promoteurs immobiliers. Ce système de collecte comporte de nombreux avantages : circulation des camions facilitée, sécurisation des chaussées dans les lotissements, accessibilité 7j/7 pour les usagers qui, dans le même temps, n'ont plus de contrainte de stockage de bac...

En savoir plus sur la collecte en bornes :
www.smictom-sudest35.fr, rubrique « À voir »

Le devenir des emballages déposés dans mon sac jaune

❶ Les sacs sont déposés au centre de tri, situé à Vitré. ❷ Ils sont ouverts par une machine et les déchets sont triés mécaniquement pour séparer les corps creux (bouteilles...) et les corps plats (cartonnettes...). ❸ Ils passent ensuite sur la chaîne de tri, où ils sont séparés manuellement : plastiques, métaux,

cartons... ❹ Les refus de tri, c'est-à-dire les déchets non-recyclables, sont transférés au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets. Une fois séparés par matière, ❺ les déchets sont mis en balle ❻ et envoyés dans des usines de recyclage.



Les cartons bruns collectés en déchèteries transitent par le Centre de tri. Ils ne passent pas sur la chaîne de tri mais sont mis en balle avant de partir dans les usines de recyclage.



Le verre et le papier sont directement envoyés dans les filières de recyclage, sans passer au Centre de tri.

ERREURS DE TRI : ATTENTION AUX PIÈGES !

Les erreurs de tri représentent 11% du contenu des sacs jaunes : sacs et films en plastique, cartons souillés, couches, nourriture...

Ces déchets non-recyclables doivent être ré-expédiés au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets, où sont déposés les contenus des bacs gris d'ordures ménagères.

En triant bien ses déchets, des manipulations et des transports supplémentaires sont évités, diminuant ainsi le double coût de tri et de traitement.

QUEL DEVENIR ?



10x

= 1 CASSEROLE



6x

= 1 TEE-SHIRT



3x

= 1 CARTON



6x

= 1 ROULEAU DE
PAPIER TOILETTE



500x

= 1 BAC DE COLLECTE



5x

= 1 AÉROSOL



APRÈS LA MISE EN BALLE, OÙ VONT NOS DÉCHETS ?

Mis en balle, les emballages sont ensuite chargés dans des camions pour être transportés dans des usines de recyclage.

La majorité des usines de recyclage se trouvent en France. Le verre est recyclé dans le Pas-de-Calais, le papier au Havre, le métal en Seine-Saint-Denis, en Meurthe-et-Moselle et à Dunkerque. Notre plastique est recyclé en France, en Allemagne, en Espagne au Portugal et en Italie. Nos briques alimentaires et nos cartonnettes sont recyclées en grande majorité en France et le reste en Espagne.

En savoir plus sur le Centre de tri :
www.smictom-sudest35.fr

68 communes

131 000 habitants, dont vous !

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) est le service public en charge des déchets ménagers sur les communautés du Pays de la Roche aux Fées Communauté, du Pays de Châteaugiron Communauté et de Vitré Communauté.

Ce guide est mis à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez sur le tri, la réduction et la valorisation de vos déchets ménagers.

Plus d'informations sur les déchets ménagers

www.smictom-sudest35.fr

02 99 74 44 47

